



DELIBERA

du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_641-DE

Date de la convocation
23/06/2026Membres en exercice
29Membres présents
22Membres représentés
7Membres absents
0Nombre de suffrages
exprimés
29

SEANCE DU 08 JUILLET 2026

L'an 2026, le 08 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Olivier VALIN.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Eric GUIBON, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Frédérique PLET, Freddy DEMOEN, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Elodie THEOT, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO

ABSENTS REPRESENTES : Claire MIGNET pouvoir à Frédéric LEGUAY, Aurélie DA SILVA pouvoir à Frédérique PLET, Emmanuel VANGHELUE pouvoir à Eric GUIBON, Marilou CHEVALIER pouvoir à Carole CHEVALIER, Yohann WILLMANN pouvoir à Elodie THEOT, Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS pouvoir à Sophie SOUFFLET,

ABSENTS :

A été nommée secrétaire : Madame Ludivine GOY

N°D2026-07-645

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui présente les dispositions permettant à la commune d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) ;

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux, les critères d'appréciation de la vacance ainsi que les conséquences d'une imposition erronée, les dégrèvements prononcés étant, dans ce cas, à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide ;

- D'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), à compter du 1er janvier 2027 ;

-De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services de l'État ainsi qu'à l'administration fiscale, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

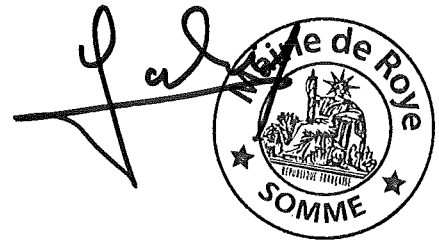
Affichée en mairie le : 15/07/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 15/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire, Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 15/07/2026 et de sa publication et/ou notification le 15/07/2026.